

HCF Protects Runciman House with Heritage Covenant



Opposite page:
Proud new owners,
Ursula and Nicholas
Scromeda, standing
beside the recently
mounted HCF
plaque.

The Heritage Canada Foundation is pleased to report that the Runciman House (1817) in Annapolis Royal, Nova Scotia has been protected in perpetuity with a heritage covenant registered on title, and transferred into private ownership.

HCF has held the property since 1978 and made it available for public viewing from that time. In 2008, HCF consulted key stakeholders in the community regarding a sustainable future for the house, and received much valued support from the Annapolis Heritage Society during the sale process. The new owners, thrilled to be the stewards of such a fine house, have already done much to restore interior finishes and floors.

HCF donated the contents of the house to the Annapolis Heritage Society, which expressed interest in retaining the material legacy of the Runciman family in the community. The collection includes items of historical interest, such as Runciman family diaries and photos, as well as museum-quality items of furniture from the 18th and 19th centuries, some of which may have been made in Nova Scotia and New Brunswick.



Saving Places of Faith Special Online Feature

Visit HCF's website for the second instalment of our series of success stories on Saving Places of Faith. This time the focus is on the greening of sacred places—introducing eco-friendly conservation measures that reduce building maintenance costs.

Holy Cross Parish in Ottawa, Ontario, is working with Faith & the Common Good and its Greening Sacred Spaces program to connect their beliefs with eco-sustainable goals.

To find out more, visit **Places of Faith: Greening Sacred Places** at www.heritagecanada.org.

La FHC protège la maison Runciman au moyen d'une servitude de conservation



Nouveaux propriétaires, Ursula et Nicholas Scromeda, posent fièrement à côté de la nouvelle plaque de la FHC.

La fondation Héritage Canada est heureuse d'annoncer que la maison Runciman (1817) d'Annapolis Royal (Nouvelle-Écosse) a été protégée à perpétuité au moyen d'une servitude de conservation du patrimoine rattachée au titre de propriété, et

cédée à des propriétaires privés. La FHC en était le propriétaire depuis 1978 et en avait depuis lors ouvert les portes au public. En 2008, la FHC a consulté des acteurs clés de la communauté au sujet de l'avenir de la maison. Elle a reçu un appui très apprécié de l'Annapolis Heritage Society pendant la mise en vente. Les nouveaux propriétaires ont assumé avec enthousiasme leur rôle de gardiens d'une si belle demeure. Ils ont déjà beaucoup fait pour restaurer les finitions intérieures et les planchers.

La FHC a donné le contenu de la maison à l'Annapolis Heritage Society, qui avait exprimé son intérêt à conserver l'héritage matériel de la famille Runciman dans la communauté. La collection comprend des articles d'intérêt historique comme les journaux familiaux et des photos, ainsi que des meubles des 18^e et 19^e siècles de qualité muséale dont certains fabriqués en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick.



Sauver les lieux de culte Fait saillant en ligne

Visitez le site Web de la FHC pour découvrir la deuxième étude de cas de notre série Sauver les lieux de culte. Cette fois il est question de l'écologisation des lieux sacrés : l'adoption de mesures écologiques qui réduisent les coûts d'entretien des bâtiments.

L'église Holy Cross d'Ottawa (Ontario) coopère avec le réseau Foi et bien commun, dans le cadre de son programme d'écologisation des lieux sacrés, pour faire le lien entre ses convictions et des buts de durabilité environnementale.

Pour de plus amples renseignements, voyez « Lieux de culte : Écologisation des lieux sacrés » à www.heritagecanada.org.